

DCM20160607.8	<u>Séance du 7 juin 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois de juin le sept juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 8 juin 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 juin 2015 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Il convient d'actualiser les tarifs en les ajustant aux dépenses réellement constatées.

Les tarifs proposés sont modifiés chaque année en application des index BT01 du mois de janvier.

Taux horaires des agents communaux pour 2016

INDEX BT01	nouvelle base (100)	équivalent en ancienne base	
janvier 2016	103.3	865.67	
coefficient de raccordement	8,3802		
janvier 2015	104.1	872.38	
coefficient		0.9923	
coefficient arrondi à		0.99	

désignation	taux horaires 2015 en €	taux horaires 2016 en €	
	montant	montant	montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
agents toutes catégories	24,50	24,255	24,50
compresseur/cylindre/groupe électrogène	8,00	7,92	8,00
gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	13,00	12,87	13,00
véhicules légers	24,50	24,255	24,50
tracto-pelle/poids lourds	51,00	50,49	50,50

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, décide à / par.....

- d'approuver les tarifs proposés ;
- de préciser que les tarifs seront révisés au début de chaque année, en fonction de l'indice BTO1 du moment, le prix horaire sera arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche ;
- de fixer au 1^{er} janvier 2016 la date d'application du barème ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 7 juin 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER